

La commune de Créteil (Val-de-Marne)

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion de la commune de Créteil, préfecture du département du Val-de-Marne. Ce contrôle, conduit avant et durant le début de la crise sanitaire due au Covid-19, n'analyse pas son impact sur les finances de la commune.

Une situation financière améliorée mais encore fragile qui appelle de nouveaux efforts de gestion

Cette commune de 92 000 habitants gère de nombreux services en régie directe même si une partie d'entre eux a été transférée depuis 2017 à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

De 2014 à 2019, la commune de Créteil a réalisé des économies dans ses dépenses de fonctionnement, notamment sur ses achats (contrat de performance pour l'éclairage public) et sur les subventions versées. Elle a aussi augmenté les impôts locaux sur les ménages. Toutefois, sa capacité d'autofinancement est demeurée très insuffisante tout au long de cette période. En conséquence, le niveau de ses investissements est inférieur à celui des collectivités comparables. La situation financière de la commune de Créteil se caractérise aujourd'hui à la fois par un endettement et une pression fiscale élevés.

Les efforts de gestion de la commune de Créteil, qui emploie 2000 agents, doivent porter prioritairement sur ses dépenses de personnel en remédiant aux anomalies constatées



Localisation de la commune de Créteil (94).

particulièrement en matière de durée annuelle du travail des agents, d'autorisations d'absences, d'heures supplémentaires, de congés ou de régime indemnitaire. Le coût par agent est en effet supérieur de 12 % à celui des communes comparables.

Par ailleurs, la commune devrait se doter d'un plan pluriannuel d'investissements afin de mettre en adéquation la réponse aux besoins de sa population avec ses capacités financières.

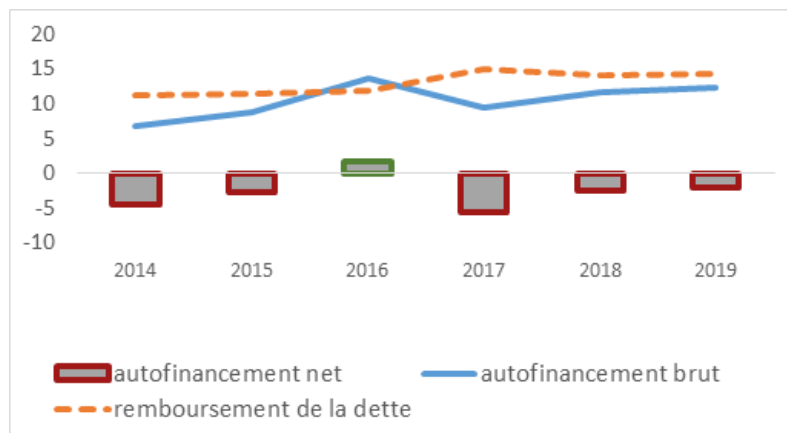


Illustration : CRC à partir des comptes (rapport p. 52), en millions d'euros.

Nota : lorsque l'autofinancement brut est inférieur au remboursement de la dette, l'autofinancement net est négatif et ne peut venir contribuer aux nouveaux investissements.

Une information insuffisamment transparente

Les débats d'orientation budgétaire annuels proposés au conseil municipal sont incomplets au regard des enjeux en matière de gestion des ressources humaines avec un effectif proche de 2 000 agents et une masse salariale proche de 80 M€. En particulier, l'examen des éléments relatifs au régime indemnitaire des agents et au temps de travail est insuffisant.

Les rapports annuels des associations subventionnées ne sont pas complets.

Ils ne sont pas examinés collégalement, ce qui constitue un manque de transparence renforcé par la pratique du reversement en cascade des subventions sportives, que la commune devrait régulariser. Les subventions représentant 21 M€ de dépenses, le contrôle de leur emploi devra être accru pour établir avec plus de précision les bénéficiaires et le service rendu à l'utilisateur.

La société d'économie mixte utilisée pour contourner la répartition des compétences entre collectivités

La seule commune est seule actionnaire public de la société d'économie mixte Créteil-Habitat SEMIC, dont l'activité principale est le logement social. Ni GPSEA ni la Métropole du Grand Paris ne sont actionnaires, ce qui est irrégulier parce qu'elles sont désormais les seules collectivités compétentes dans les domaines de l'aménagement et du développement économique.

La commune peut rester transitoirement actionnaire de référence de la société mais, après l'entrée en vigueur du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), elle devra céder la majorité de sa participation au capital. Au vu des enjeux financiers, la chambre lui recommande d'anticiper activement cette cession de participation.

L'acquisition en 2017 du patrimoine immobilier de l'ancien OPH municipal a renforcé encore le poids financier de Créteil-Habitat SEMIC. Faute d'avoir anticipé ce transfert de capital, la commune doit dorénavant travailler avec tous les acteurs concernés (État, région, métropole, département) pour préparer l'opération financière avec GPSEA, dont le maire de Créteil est le président.

La chambre effectue huit rappels au droit et formule six recommandations de gestion.